**Prix Villes accessibles**

# Veuillez répondre à toutes les questions et fournir les documents justificatifs, y compris, dans la mesure du possible, les données qualitatives ou quantitatives, les photos, etc. Veuillez prendre en considération les lieux et espaces publics et privés, y compris les entreprises (p. ex., les immeubles de bureaux, les complexes commerciaux ou résidentiels, etc.), les espaces publics (p. ex., les galeries, les musées, les centres communautaires, les parcs et les terrains de jeux, etc.), les établissements d’enseignement (p. ex., les écoles primaires, secondaires, postsecondaires, etc.) et les transports (p. ex., les routes, les trottoirs, les systèmes de transport en commun, etc.).Vous devez soumettre votre mise en candidature au plus tard le 3 mars 2017 à 23 h 59 (HP).

# Nom de la municipalité :

# Population approximative :

# Nom du maire ou de la mairesse :

# Nom et coordonnées de la personne présentant la mise en candidature au nom de la municipalité :

|  |  |
| --- | --- |
| Numéro de téléphone: |   |
| Adresse de courriel:   |   |

# Évaluation

# Vision et planification:

Veuillez expliquer dans quelle mesure votre municipalité encourage et intègre l’accessibilité dans l’environnement bâti. Nombre de mots maximum, excluant les documents justificatifs : 500 par question

# Avez-vous élaboré un plan ou une stratégie en matière d’accessibilité? Veuillez préciser.

# De quelle manière ce plan ou cette stratégie ont-ils été traduits en politiques?

# Avez-vous établi des directives de mise en œuvre de l’accessibilité et des codes de construction? Veuillez préciser.

# De quelle manière votre municipalité et les promoteurs sont-ils tenus responsables de respecter ces directives et ces codes? Quels processus sont en place?

# Les personnes ayant un handicap sont-elles invitées à participer à l’élaboration des plans et des directives ainsi qu’au processus d’évaluation et, dans l’affirmative, de quelle façon?

# Mise en œuvre et prestation du programme

Veuillez expliquer comment les politiques et les initiatives vous ont permis d’améliorer l’accessibilité et la qualité de vie des personnes ayant un handicap.Nombre de mots maximum, excluant les documents justificatifs : 500 par question

# De quelle manière vos stratégies, vos politiques et vos directives ont-elles permis d’améliorer l’accès à l’environnement bâti?

# Comment les secteurs publics et privés ont-ils favorisé une meilleure accessibilité?

# Veuillez expliquer de quelle manière votre municipalité a respecté son plan, ses échéanciers et son calendrier.

# Fournissez des exemples où la ville ou les promoteurs sont allés au-delà des codes de construction.

# Votre municipalité et/ou le secteur privé ont-ils amélioré l’accès à un grand nombre de lieux et d’espaces, y compris des exemples dans le domaine des espaces d’entreprises et publics, de l’éducation et du transport? Veuillez préciser.

# Amélioration continue et sensibilisation

Veuillez décrire votre engagement et vos initiatives visant à créer une prise de conscience des questions d’accessibilité, ainsi que vos efforts d’amélioration continue.Nombre de mots maximum, excluant les documents justificatifs : 500 par question.

# Disposez-vous des ressources nécessaires pour éduquer et informer ou pour présenter et échanger les pratiques exemplaires? Veuillez préciser.

# Quels efforts sont déployés pour sensibiliser davantage le personnel municipal, les entreprises et le grand public aux questions d’accessibilité et aux solutions possibles?

# Envisagez-vous d’adopter des directives novatrices ou plus complètes en matière d’accessibilité? Quand et pourquoi?

# Section Heading

# Question 82

# Candidatures au Cercle d’excellence

À la discrétion de la municipalité, vous pouvez sélectionner un maximum de cinq espaces ou lieux publics ou privés qui, selon vous, sont des exemples d’accessibilité importants, réfléchis et de grande qualité au sein de votre municipalité. L’information saisie dans cette section doit avoir été préalablement utilisée comme exemple dans une des sections précédentes (A, B ou C). Dans cette section, chaque immeuble ou espace sera évalué et noté séparément. Le pointage accordé dans le contexte du Cercle d’excellence n’aura aucune incidence sur l’évaluation de votre municipalité aux sections A, B ou C précédentes.Tous les espaces et lieux mis en candidature par les municipalités seront évalués et se mesureront les uns aux autres pour déterminer les gagnants qui seront intronisés au Cercle d’excellence.Pour chaque immeuble ou espace mis en candidature, vous devez indiquer les promoteurs, les architectes et les entreprises directement liés à son aménagement et à sa construction.  Nombre de mots maximum, excluant les documents justificatifs:  500 par question.

# Voulez-vous mettre un lieu ou un espace en candidature pour le Cercle d’excellence?

|  |  |
| --- | --- |
|  | Oui |
|  | Non |

# Candidatures au Cercle d’excellence

À la discrétion de la municipalité, vous pouvez sélectionner un maximum de cinq espaces ou lieux publics ou privés qui, selon vous, sont des exemples d’accessibilité importants, réfléchis et de grande qualité au sein de votre municipalité. L’information saisie dans cette section doit avoir été préalablement utilisée comme exemple dans une des sections précédentes (A, B ou C). Dans cette section, chaque immeuble ou espace sera évalué et noté séparément. Le pointage accordé dans le contexte du Cercle d’excellence n’aura aucune incidence sur l’évaluation de votre municipalité aux sections A, B ou C précédentes.Tous les espaces et lieux mis en candidature par les municipalités seront évalués et se mesureront les uns aux autres pour déterminer les gagnants qui seront intronisés au Cercle d’excellence.Pour chaque immeuble ou espace mis en candidature, vous devez indiquer les promoteurs, les architectes et les entreprises directement liés à son aménagement et à sa construction.  Nombre de mots maximum, excluant les documents justificatifs:  500 par question.

# Candidatures au Cercle d’excellence

|  |  |
| --- | --- |
| Nom du lieu |   |
| Adresse |   |

# Nom et adresse du lieu ou de l’espace mis en candidature.

# Qu’est-ce qui motive votre décision de sélectionner ce lieu ou cet espace?

# Le lieu ou l’espace présentait-il des défis particuliers en matière d’accessibilité qu’il fallait surmonter ou corriger?

# Quelles sont les caractéristiques favorisant l’accès? Existe-t-il des caractéristiques qui vont au-delà des exigences relatives aux codes de construction?

# De quelle manière le lieu ou l’espace a-t-il contribué à améliorer la vie des personnes ayant un handicap ainsi que celle du grand public?

# En quoi ce lieu ou cet espace est-il un exemple de pratiques exemplaires pour les autres?

# Veuillez indiquer le propriétaire, le promoteur, les architectes et les entreprises directement liés à l’aménagement et à la construction du lieu ou de l’espace.

(Remarque : Vous pouvez sélectionner un maximum de cinq lieux ou espaces différents au sein de votre municipalité, pourvu qu’ils aient été mentionnés précédemment aux sections A, B et/ou C de votre demande de mise en candidature).

# Voulez-vous mettre un lieu ou un espace en candidature pour le Cercle d’excellence?

|  |  |
| --- | --- |
|  | Oui |
|  | Non |

# Candidatures au Cercle d’excellence

À la discrétion de la municipalité, vous pouvez sélectionner un maximum de cinq espaces ou lieux publics ou privés qui, selon vous, sont des exemples d’accessibilité importants, réfléchis et de grande qualité au sein de votre municipalité. L’information saisie dans cette section doit avoir été préalablement utilisée comme exemple dans une des sections précédentes (A, B ou C). Dans cette section, chaque immeuble ou espace sera évalué et noté séparément. Le pointage accordé dans le contexte du Cercle d’excellence n’aura aucune incidence sur l’évaluation de votre municipalité aux sections A, B ou C précédentes.Tous les espaces et lieux mis en candidature par les municipalités seront évalués et se mesureront les uns aux autres pour déterminer les gagnants qui seront intronisés au Cercle d’excellence.Pour chaque immeuble ou espace mis en candidature, vous devez indiquer les promoteurs, les architectes et les entreprises directement liés à son aménagement et à sa construction.  Nombre de mots maximum, excluant les documents justificatifs:  500 par question.

# Candidatures au Cercle d’excellence

|  |  |
| --- | --- |
| Nom du lieu |   |
| Adresse |   |

# Nom et adresse du lieu ou de l’espace mis en candidature.

# Qu’est-ce qui motive votre décision de sélectionner ce lieu ou cet espace?

# Le lieu ou l’espace présentait-il des défis particuliers en matière d’accessibilité qu’il fallait surmonter ou corriger?

# Quelles sont les caractéristiques favorisant l’accès? Existe-t-il des caractéristiques qui vont au-delà des exigences relatives aux codes de construction?

# De quelle manière le lieu ou l’espace a-t-il contribué à améliorer la vie des personnes ayant un handicap ainsi que celle du grand public?

# En quoi ce lieu ou cet espace est-il un exemple de pratiques exemplaires pour les autres?

# Veuillez indiquer le propriétaire, le promoteur, les architectes et les entreprises directement liés à l’aménagement et à la construction du lieu ou de l’espace.

(Remarque : Vous pouvez sélectionner un maximum de cinq lieux ou espaces différents au sein de votre municipalité, pourvu qu’ils aient été mentionnés précédemment aux sections A, B et/ou C de votre demande de mise en candidature).

# Voulez-vous mettre un lieu ou un espace en candidature pour le Cercle d’excellence?

|  |  |
| --- | --- |
|  | Oui |
|  | Non |

# Candidatures au Cercle d’excellence

À la discrétion de la municipalité, vous pouvez sélectionner un maximum de cinq espaces ou lieux publics ou privés qui, selon vous, sont des exemples d’accessibilité importants, réfléchis et de grande qualité au sein de votre municipalité. L’information saisie dans cette section doit avoir été préalablement utilisée comme exemple dans une des sections précédentes (A, B ou C). Dans cette section, chaque immeuble ou espace sera évalué et noté séparément. Le pointage accordé dans le contexte du Cercle d’excellence n’aura aucune incidence sur l’évaluation de votre municipalité aux sections A, B ou C précédentes.Tous les espaces et lieux mis en candidature par les municipalités seront évalués et se mesureront les uns aux autres pour déterminer les gagnants qui seront intronisés au Cercle d’excellence.Pour chaque immeuble ou espace mis en candidature, vous devez indiquer les promoteurs, les architectes et les entreprises directement liés à son aménagement et à sa construction.  Nombre de mots maximum, excluant les documents justificatifs:  500 par question.

# Candidatures au Cercle d’excellence

|  |  |
| --- | --- |
| Nom du lieu |   |
| Adresse |   |

# Nom et adresse du lieu ou de l’espace mis en candidature.

# Qu’est-ce qui motive votre décision de sélectionner ce lieu ou cet espace?

# Le lieu ou l’espace présentait-il des défis particuliers en matière d’accessibilité qu’il fallait surmonter ou corriger?

# Quelles sont les caractéristiques favorisant l’accès? Existe-t-il des caractéristiques qui vont au-delà des exigences relatives aux codes de construction?

# De quelle manière le lieu ou l’espace a-t-il contribué à améliorer la vie des personnes ayant un handicap ainsi que celle du grand public?

# En quoi ce lieu ou cet espace est-il un exemple de pratiques exemplaires pour les autres?

# Veuillez indiquer le propriétaire, le promoteur, les architectes et les entreprises directement liés à l’aménagement et à la construction du lieu ou de l’espace.

(Remarque : Vous pouvez sélectionner un maximum de cinq lieux ou espaces différents au sein de votre municipalité, pourvu qu’ils aient été mentionnés précédemment aux sections A, B et/ou C de votre demande de mise en candidature).

# Voulez-vous mettre un lieu ou un espace en candidature pour le Cercle d’excellence?

|  |  |
| --- | --- |
|  | Oui |
|  | Non |

# Candidatures au Cercle d’excellence

À la discrétion de la municipalité, vous pouvez sélectionner un maximum de cinq espaces ou lieux publics ou privés qui, selon vous, sont des exemples d’accessibilité importants, réfléchis et de grande qualité au sein de votre municipalité. L’information saisie dans cette section doit avoir été préalablement utilisée comme exemple dans une des sections précédentes (A, B ou C). Dans cette section, chaque immeuble ou espace sera évalué et noté séparément. Le pointage accordé dans le contexte du Cercle d’excellence n’aura aucune incidence sur l’évaluation de votre municipalité aux sections A, B ou C précédentes.Tous les espaces et lieux mis en candidature par les municipalités seront évalués et se mesureront les uns aux autres pour déterminer les gagnants qui seront intronisés au Cercle d’excellence.Pour chaque immeuble ou espace mis en candidature, vous devez indiquer les promoteurs, les architectes et les entreprises directement liés à son aménagement et à sa construction.  Nombre de mots maximum, excluant les documents justificatifs:  500 par question.

# Candidatures au Cercle d’excellence

|  |  |
| --- | --- |
| Nom du lieu |   |
| Adresse |   |

# Nom et adresse du lieu ou de l’espace mis en candidature.

# Qu’est-ce qui motive votre décision de sélectionner ce lieu ou cet espace?

# Le lieu ou l’espace présentait-il des défis particuliers en matière d’accessibilité qu’il fallait surmonter ou corriger?

# Quelles sont les caractéristiques favorisant l’accès? Existe-t-il des caractéristiques qui vont au-delà des exigences relatives aux codes de construction?

# De quelle manière le lieu ou l’espace a-t-il contribué à améliorer la vie des personnes ayant un handicap ainsi que celle du grand public?

# En quoi ce lieu ou cet espace est-il un exemple de pratiques exemplaires pour les autres?

# Veuillez indiquer le propriétaire, le promoteur, les architectes et les entreprises directement liés à l’aménagement et à la construction du lieu ou de l’espace.

(Remarque : Vous pouvez sélectionner un maximum de cinq lieux ou espaces différents au sein de votre municipalité, pourvu qu’ils aient été mentionnés précédemment aux sections A, B et/ou C de votre demande de mise en candidature).

# Voulez-vous mettre un lieu ou un espace en candidature pour le Cercle d’excellence?

|  |  |
| --- | --- |
|  | Oui |
|  | Non |

# Candidatures au Cercle d’excellence

À la discrétion de la municipalité, vous pouvez sélectionner un maximum de cinq espaces ou lieux publics ou privés qui, selon vous, sont des exemples d’accessibilité importants, réfléchis et de grande qualité au sein de votre municipalité. L’information saisie dans cette section doit avoir été préalablement utilisée comme exemple dans une des sections précédentes (A, B ou C). Dans cette section, chaque immeuble ou espace sera évalué et noté séparément. Le pointage accordé dans le contexte du Cercle d’excellence n’aura aucune incidence sur l’évaluation de votre municipalité aux sections A, B ou C précédentes.Tous les espaces et lieux mis en candidature par les municipalités seront évalués et se mesureront les uns aux autres pour déterminer les gagnants qui seront intronisés au Cercle d’excellence.Pour chaque immeuble ou espace mis en candidature, vous devez indiquer les promoteurs, les architectes et les entreprises directement liés à son aménagement et à sa construction.  Nombre de mots maximum, excluant les documents justificatifs:  500 par question.

# Candidatures au Cercle d’excellence

|  |  |
| --- | --- |
| Nom du lieu |   |
| Adresse |   |

# Nom et adresse du lieu ou de l’espace mis en candidature.

# Qu’est-ce qui motive votre décision de sélectionner ce lieu ou cet espace?

# Le lieu ou l’espace présentait-il des défis particuliers en matière d’accessibilité qu’il fallait surmonter ou corriger?

# Quelles sont les caractéristiques favorisant l’accès? Existe-t-il des caractéristiques qui vont au-delà des exigences relatives aux codes de construction?

# De quelle manière le lieu ou l’espace a-t-il contribué à améliorer la vie des personnes ayant un handicap ainsi que celle du grand public?

# En quoi ce lieu ou cet espace est-il un exemple de pratiques exemplaires pour les autres?

# Veuillez indiquer le propriétaire, le promoteur, les architectes et les entreprises directement liés à l’aménagement et à la construction du lieu ou de l’espace.

(Remarque : Vous pouvez sélectionner un maximum de cinq lieux ou espaces différents au sein de votre municipalité, pourvu qu’ils aient été mentionnés précédemment aux sections A, B et/ou C de votre demande de mise en candidature).

# Nous vous remercions de votre candidature. Il nous tarde d’en apprendre davantage sur les efforts déployés par votre municipalité pour créer un environnement bâti plus universellement accessible.